



Produit: SYNTIUM 3000 AV

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Dénomination commerciale:

SYNTIUM 3000 AV

CODE DE PRODUITS: 1828

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lubrifiant pour moteurs essence et Diesel.

UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que ceux spécifiés sans avis préalable d'un expert.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

PETRONAS LUBRICANTS ITALY S.P.A.

Via Santena 1 10029 Villastellone (Torino) - ITALY

Tel: 0039 01196131 Fax: 0039 0119613313

CONTACT DU RESPONSABLE CHARGE DES DONNEES DE SECURITES DU PRODUIT:

Informations sur la conformité de la législation

info_regulation@it.petronas.com

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

0039 0382 24444 Pavia Poison Centre - IRCCS Maugeri Foundation, Italy (24/24 h, 7/7 d)



Produit: SYNTIUM 3000 AV

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE:

Le produit ne comporte pas des dangers pour la santé ou pour l'environnement (voir rubrique 11 et 12). Il n'est pas classé selon les Directives CE.

Règlement (CE) no1272/2008

La classification du produit a été déterminée en conformité avec les directives 67/548/CEE et 99/45/CE et leurs modifications subséquentes.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Le produit n'est pas étiqueté selon la législation CE

INDICATIONS DE DANGER

Pas applicables.

CONTIENT:

PHRASES RELATIVES AUX RISQUES

Pas applicables.

PHRASES DE SECURITE

Pas applicables.

AUTRES INDICATIONS

Aucune.

2.3 AUTRES DANGERS

Le contact prolongé et répété du produit avec la peau peut parfois causer des irritations ou des dermatites.

Le produit n'est pas facilement biodégradable. En cas de dispersion accidentelle ce produit peut être source de pollution des sols, des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Produit: SYNTIUM 3000 AV

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 MÉLANGES

Additifs contenant détergent, dispersant, antioxydants et polymères.

Directives 67/548/CEE

COMPOSANTS DANGEREUX	EINECS	CAS	REG_NUM	QUANTITE	SYMBOLE	PHRASES-R
Produits de réaction de benzène amine, N-phényle-avec nonène (ramifié)	253-249-4	N.D.	01-2119488911-28-XXXX	0.5-1.5%	-	53
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts	283-392-8	84605-29-8	01-2119493626-26-XXXX	0.1-0.8%	N, Xi	38 - 41 - 51/53
Alkyldithiophosphates de zinc	272-028-3	68649-42-3		0.1-0.8%	Xi, N	38 - 51/53

COMPOSANTS SIGNIFICATIFS	EINECS	CAS	REG_NUM	QUANTITE	SYMBOLE	PHRASES-R
Distillats (pétrole), hydrotraités paraffiniques lourds (649-467-00-8)	265-157-1	64742-54-7	01-2119484627-25	65-95%	-	-

Phrases R, phrases H et liste d'abréviations : voir en-tête 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

INGESTION:

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Obtenir de l'attention médicale.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes



Produit: SYNTIUM 3000 AV

pendant quelques minutes. Obtenir de l'attention médicale si douleurs et rougeurs persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU:

Enlever les vêtements et les chaussures souillés et rincer la peau abondamment avec de l'eau et du savon.

INHALATION:

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs ou de brumes, éloigner la personne affectée du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. Obtenir de l'attention médicale si nécessaire.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Consulter le chapitre 11.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Consulter le chapitre 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: >200°C (ASTM D 92)

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit ne présente pas de risques particuliers d'incendie. En cas d'incendie utiliser des extincteurs ou d'autres dispositifs d'extinction pour incendies de classe B : mousse, anhydride carbonique, poudre chimique sèche, eau nébulisée, sable, terre.

Ne pas utiliser un jet d'eau. Utiliser le jet d'eau seulement pour refroidir les surfaces exposées au feu.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Ne pas respirer les fumées de combustion car des composés dangereux peuvent résulter de l'incendie.

PRODUITS DE COMBUSTION:

Oxydes de carbone, composés du soufre, de phosphore, d'azote, produits provenant de la combustion incomplète des hydrocarbures et autres dérivés.



Produit: SYNTIUM 3000 AV

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Vêtements de protection intégraux avec un appareil de respiration autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éviter le contact avec la peau et les yeux en portant des vêtements de protection.

Les surfaces sales peuvent devenir glissantes.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter la dispersion du produit et l'écoulement dans le sol, dans les égouts et dans les eaux superficielles. Si nécessaire informer les autorités locales compétentes.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Endiguer en cas de dispersions importantes de produit. Limiter les dispersions de petites quantités de produit avec terre, sable, sépiolite, chiffons, sciure ou autres matériels inertes absorbants. Transférer dans des récipients appropriés imperméables et résistants aux hydrocarbures. Éliminer en accord avec la réglementation en vigueur.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Consulter les chapitres 8 et 13 pour plus d'informations.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter les contacts fréquents et/ou prolongés avec la peau et tout contact avec les yeux. Assurer une ventilation adéquate afin d'éviter la formation de brouillard et de particules en suspension.

Maintenez un niveau raisonnable d'hygiène personnelle.

Évitez les risques de glissements.

Produit: SYNTIUM 3000 AV

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Garder le produit dans les récipients originaux, bien fermés et stockés afin de prévenir les pertes éventuelles. Stocker dans un lieu frais, à l'abri et loin de toute source de chaleur et de l'exposition directe aux rayons solaires, en accord avec la législation en vigueur en matière de sécurité. Garantir une ventilation appropriée des locaux.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Consulter la liste d'utilisations autorisées au chapitre 1.2.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE:

Concernant les procédures de surveillance, reportez-vous à la législation nationale pertinente et à la législation européenne.

Les limites recommandées d'exposition (ACGIH) sont :

AGENT CHIMIQUE		LIMITE
Brouillards d'huile	TLV/TWA (8 h)	5 mg/m ³
Brouillards d'huile	TLV/STEL	10 mg/m ³

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Eviter la production et la diffusion de brouillards et aérosols avec l'utilisation de systèmes de ventilation/aspiration localisée ou d'autres mesures estimées nécessaires. Si nécessaire, adopter les précautions pour éviter d'introduire le produit dans l'environnement (par exemple : systèmes d'assainissement, bassins de récolte, ...)

PROTECTION RESPIRATOIRE:

Pas nécessaire en conditions normales d'emploi. Dans le cas où les limites d'exposition recommandées sont dépassées, utiliser des masques avec cartouches pour vapeurs organiques et brouillards (par exemple masque à carbones actifs).



Produit: SYNTIUM 3000 AV

PROTECTION DES MAINS ET DE LA PEAU:

Porter des gants de travail constitué de matériaux résistants aux huiles minérales (par exemple néoprène, nitrile). Aux premiers signes d'usure ils devraient être remplacés. Le choix du type de gants et la durée de leur utilisation devront être décidé de l'employeur sur la base du travail qui prévoit l'utilisation du produit et en tenant compte des indications des producteurs et de la législation en vigueur sur les équipements de protection individuels (norme CEN-UN 347). Porter les gants seulem

Porter des vêtements de travail et des tabliers en matériel approprié ; changer immédiatement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Si d'autres indications sont nécessaires, se référer à la norme CEN_UN 14605 (qui a substitué les normes CEN_EN 465-466-467).

Il est recommandé de garder une bonne hygiène personnelle et des vêtements de travail.

PROTECTION DES YEUX:

Porter des lunettes de sécurité lorsqu'il y a la possibilité d'entrer en contact avec le produit. Si nécessaires d'autres indications, se référer à la norme CEN-EN 166.

CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Consulter les mesures d'ordres technique et les chapitres 6.2, 6.3, 7.2, 12 et 13.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	VALEUR	METHODE
ASPECT	Liquide visqueux	
DENSITE A 15°C	0.853 g/cm3	ASTM D 4052
SOLUBILITÉ DANS L"EAU	Insoluble	
VISCOSITE A 100°C	13.12 cSt	ASTM D 445
POINT INITIAL D'EBULLITION	>300°C	ASTM D 1120
POINT D'ECLAIR	>200°C	ASTM D 92
ODEUR	Non déterminé	
SEUIL D"ODEUR	Non déterminé	

Produit: SYNTIUM 3000 AV

pH	Non applicable	
POINT DE FUSION / CONGÉLATION	Non déterminé	
TAUX D'ÉVAPORATION	Non déterminé	
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)	Non applicable	
INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE/SUPÉRIEURE OU LIMITES EXPLOSIVES	Non déterminé	
PRESSION DE VAPEUR	Non déterminé	
DENSITÉ DE VAPEUR	Non déterminé	
COEFFICIENT DE SÉPARATION : n-OCTANOL/EAU	Non déterminé	
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION	Non déterminé	
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	Non déterminé	
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES	Aucune	
PROPRIÉTÉS OXYDANTES	Non déterminé	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Lire attentivement toutes les informations dans les autres sections du chapitre 10.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Non probable en conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Le produit doit être maintenu loin des sources de chaleurs. En tout cas, il est recommandé de ne pas dépasser le point d'inflammabilité.



Produit: SYNTIUM 3000 AV

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Substances fortement oxydantes, bases et acides forts.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone, composés du soufre, du phosphore, d'azote et hydrogène sulfuré.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

INGESTION:

Le produit ingéré peut provoquer irritation du système digestif, avec apparition de symptômes digestifs anormales et des troubles intestinales.

INHALATION:

L'exposition prolongée aux vapeurs et brumes du produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Possibles légères irritations en cas de contact.

CONTACT AVEC LA PEAU:

Le produit n'est pas irritant. Contacts directs et prolongés peuvent dans certains cas causer irritation et dermatites.

CANCEROGENICITE:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MUTAGENICITE:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES



Produit: SYNTIUM 3000 AV

12.1 TOXICITÉ

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

Certains composants du produit sont toxiques ou très toxiques pour les organismes aquatiques et ont des effets adverses à long terme dans le milieu aquatique.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Le produit, même s'il n'est pas dangereux pour l'environnement, n'est pas facilement biodégradable.

Le produit n'est pas soluble dans l'eau et peut être une source potentielle de pollution du sol, des sources d'eau et des nappes phréatiques.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'a pas tendance à s'évaporer, a une basse mobilité dans le sol et peut être adsorbé dans le terrain.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Non disponible.

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun effet connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, éviter les dispersions du produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts, galeries ou cours d'eau. Respecter la législation en vigueur en matière de protection de la pollution des eaux et du sol. Éliminer le produit épuisé avec les récipients en les remettant aux entreprises spécialisées et autorisées, en respectant la législation locale ou nationale en vigueur.



Produit: SYNTIUM 3000 AV

Le produit usagé doit être considéré comme déchets spéciaux à classer en conformité avec la directive 2008/98/CE et la législation relevante sur les déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

Non applicable

14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES

Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

Non applicable

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Non applicable

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Non applicable

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Non applicable

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT



Produit: SYNTIUM 3000 AV

Règlement 1272/2008 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes - concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges - et d'après les adaptations conséquentes aux progrès techniques et scientifiques.

Règlement 790/2009 CE, amendement du règlement 1272/2008 CE en raison de son adaptation au progrès techniques et scientifiques, concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges

Directive 1999/45/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses

Règlement 1907/2006 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Règlement 453/2010 UE modifiant le règlement 1907/2006 CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)

Directives 89/391/CE, 89/654/CE, 89/655/CE, 89/656/CE, 90/269/CE, 90/270/CE, 90/394/CE, 90/679/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs

Directive 98/24/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Directive 1991/156/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec la législation nationale, concernant les déchets

Directives CE et législation nationale concernant la protection de l'environnement (air, eau, sol)

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Ce produit contient des substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique n'est pas encore disponible.



Produit: SYNTIUM 3000 AV

16. AUTRES INFORMATIONS

Les huiles minérales contenues dans ce produit sont sévèrement raffinées et contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO, d'après la méthode IP 346 et ne sont donc pas classifiées comme substances cancérigènes selon le règlement 1272/2008 CE, nota L.

Fiche conforme aux critères de l'annexe I du règlement 453/2010 UE ainsi qu'au règlement 1272/2008 CE et la directive 99/45/CE et modifications subséquentes.

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles recommandées sans consulter avant le Service Technique.

Par rapport à la version précédente: Toutes les rubriques de cette fiche ont été revues.

Remarque sur l'en-tête 3, phrases R et expressions H :

- | | | |
|---|-------|---|
| R | 38 | Irritant pour la peau. |
| R | 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R | 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R | 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Liste des abréviations utilisées :

N.A. Non applicable

N.D. Non disponible

PBT : Persistant, Bioaccumulatif et Toxique

vPvB : Très Persistent et Très Bioaccumulatif

DNEL : Niveaux Sans Effets Dérivés

PNEC : Concentration Sans Effets Prévue

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les pratiques d'hygiène industrielle et en



Produit: SYNTIUM 3000 AV

accord avec la législation en vigueur.

Les informations présentes dans cette fiche de sécurité sont basés sur les connaissances actuelles à notre disposition. Elles fournissent des indications sur le normes de sécurité et sur le correct usage du produit, et sont fournies sans aucune garantie concernant des utilisations spécifiques.